**APPEL A PROJETS**

Travaux et études sur le surréalisme, son histoire et son actualité, en rapport avec le surréalisme belge.

1. **Informations relatives au prix**
2. **Objectif du Fonds**

Jacqueline Nonkels a **côtoyé** les membres du mouvement surréaliste **en Belgique** et en particulier Marcel Mariën et René Magritte. Elle a créé par testament le Fonds Jacqueline Delcourt-Nonkels dans le but de conserver et rendre accessibles à tous les dessins de René Magritte, les collages de Marcel Mariën, la correspondance, les photos, les livres et les objets concernant le mouvement surréaliste **en Belgique** qu’elle possédait, et ce en dehors de toute vocation mercantile. Selon ses vœux, ces objets et documents ont été confiés aux institutions belges les mieux indiquées pour les conserver et les présenter.

A sa mémoire a été créé le **Prix Jacqueline Nonkels**. Le prix sera décerné annuellement à toute personne physique et morale qui contribue avec succès, même partiellement, à la connaissance, la préservation, la restauration, la conservation et la mise en valeur du patrimoine surréaliste **en Belgique**.

Ce prix peut récompenser:

* + la mise en valeur scientifique, en Belgique ou à l’étranger, du patrimoine surréaliste belge par une **étude**, une **publication**, un travail ou toutes autres formes de diffusion ;
	+ toute initiative d’institutions belges ayant pour but **l’amélioration de la mise en valeur et l’accessibilité physique** du patrimoine surréaliste belge (acquisition, restauration, présentation, nouveaux aménagements, projets pédagogiques, …).
1. **Le Prix**

Le Fonds Jacqueline Nonkels octroie un prix annuel de 5.000 €. Le prix peut être augmenté d’un soutien supplémentaire en fonction du projet et de ses besoins. Le montant total du soutien ne dépassera pas les 10.000 €.

L’appel s’adresse à toute personne étudiant le surréalisme **en Belgique** d’une part ou s’occupant de la conservation d’objets, œuvres ou documents concernant le surréalisme belge d’autre part. Le prix constitue un encouragement.

**Procédure de sélection et calendrier**

La **sélection** est assurée par le Comité de gestion qui se réunit une fois par an. Si nécessaire, il fait appel à l’avis d’experts indépendants. Le Comité de gestion ne motive pas ses décisions qui sont sans appel.

Chaque candidat est informé par écrit du résultat de la sélection. Tout projet sélectionné fait l’objet d’une convention prévoyant une procédure de contrôle quant à l’affectation du soutien.

**Critères de recevabilité et de sélection**

Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux critères de recevabilité suivants :

* Le formulaire de candidature doit être rempli complètement.
* Le porteur du projet est le représentant d’une collectivité, une organisation sans but lucratif, une institution ou un groupe de bénévoles ou une institution publique locale (c.à.d. pas une organisation commerciale).
* Le projet
	+ doit être pertinent par rapport aux objectifs du Fonds ;
	+ peut être en phase de préparation ou de démarrage ou en cours de réalisation.

Dans sa sélection, le Comité sera sensible aux points suivants :

Dans le cas d’une étude ou d’une publication :

* **le caractère novateur** du sujet ;
* **nécessité d’un appui pour faire avancer le projet** ;
* **la plus-value du projet pour la collectivité** (diffusion, public auquel elle s’adresse, …) ;
* **la qualité de la mise en œuvre du projet** (mesurée e.a. par la précision et la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l’évaluation et le suivi du projet, …) ;
* **les garanties de continuité du projet** (promotion du projet, …) ;
* **l’effet à long terme du projet** (valeur exemplative du projet, …) ;
* **l’actualité** (exposition, œuvres ou documents qui réapparaissent,…).

Dans le cas d’une mise en valeur :

* **les conditions de conservation et de sécurité du lieu**;
* **lieu emblématique pour le surréalisme**;
* **nécessité d’un appui pour faire avancer le projet**;
* **la plus-value du projet pour la collectivité** (mesurée e.a. par le nombre de visiteurs, le nombre de personnes bénéficiaires du projet, …) ;
* **la qualité de la mise en œuvre du projet** (mesurée e.a. par le dynamisme du porteur du projet, la précision et la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l’évaluation et le suivi du projet, …) ;
* **les garanties de continuité du projet** (promotion du projet, …)
* **l’effet à long terme du projet** (entraînant e.a. un changement positif dans la structure ou l’organisation de l’association, d’autres projets au sein ou en dehors de l’association, la reprise du projet par d’autres, valeur exemplative du projet, …) ;
* **L’importance** de l’œuvre dans la production de l’artiste, dans l’histoire de l’art ou dans la collection de l’institution ;
* **l’urgence** ;
* **l’actualité** (anniversaire, exposition, …).
1. **Modalités de participation**

Pour participer, les candidats doivent compléter un formulaire de candidature spécifique établi à cet effet. Ceformulaire decandidature peut être téléchargé à partir du site [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) (faire une recherche sur ‘Nonkels’). Vous trouverez également plus d’information concernant le Fonds Nonkels sur le site [www.bonnescauses.be](http://www.bonnescauses.be).

Les annexes suivantes seront demandées (si disponible) :

* photos du projet ;
* Curriculum Vitae ;
* s'il s'agit d'une publication, un résumé, la table des matières et des informations sur le contrat d'édition (max. 1 à 2 pages) ;
* s’il s’agit d'un événement ou d'une exposition, le scénario et les plans.

Les annexes avec un astérisque sont obligatoires.

***Pour toute information spécifique :***

***Laura Goyens -*** ***goyens.l@mandate.kbs-frb.be*** ***- 02/549 61 99***